



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT-JOSEPH

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 JUILLET 2020

DELIBERATION N° :
DCM_200727_020

OBJET : Contrat de ville de Saint-Joseph - Approbation du bilan de la programmation d'actions 2019 - Approbation de la programmation d'actions du Contrat de ville 2020 - Approbation du budget prévisionnel de la programmation d'actions 2020

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le : 04 AOUT 2020

Nombre des conseillers en exercice : 39

Présents	35
Procuration	4
Votants	39
Abstention	0

Le Maire

L'Élué Déléguée


Lucette COURTOIS

L'an deux mille vingt , le vingt sept juillet à 17h20, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au gymnase Henri Ganofsky – rue du centre nautique 97480 Saint-Joseph, sous la présidence de Patrick LEBRETON – Maire

Présents

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; MUSSARD Rose-Andrée ; MOREL Harry Claude ; LEJOYEUX Marie Andrée ; VIENNE Axel ; K/BIDI Emeline ; MUSSARD Harry ; HUET Marie-Josée ; LEBON David ; COURTOIS Lucette ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; LEVENEUR-BAUSSILLON Inelda ; LEBON Guy ; FULBERT-GÉRARD Gilberte ; HOAREAU Emile ; JAVELLE Blanche Reine ; NAZE Jean Denis ; BATIFOULIER Jocelyne ; HUET Henri Claude ; MUSSARD Laurent ; AUDIT Clency ; MOREL Manuela ; COLLET Vanessa ; CADET Maria ; HUET Jocelyn ; LEICHNIG Stéphanie ; HOAREAU Sylvain ; HUET Mathieu ; FRANCOMME Mélanie ; BENARD Clairette Fabienne ; DAMOUR Jean Fred ; LEBON Louis Jeannot ; GUEZELLO Alin ; K/BIDI Virginie

Absents – Représentés

KERBIDI Gérald représenté(e) par LANDRY Christian
DAMOUR Colette représenté(e) par HUET Marie-Josée
GEORGET Marilyne représenté(e) par COURTOIS Lucette
NASSER Haïfa représenté(e) par LEBON Louis Jeannot

Absents

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur MOREL Harry Claude, 3ème adjoint, a été désigné à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.



Séance du 27 juillet 2020

DÉLIBÉRATION N° : DCM_200727_020

OBJET :

Contrat de ville de Saint-Joseph - Approbation du bilan de la programmation d'actions 2019 - Approbation de la programmation d'actions du Contrat de ville 2020 - Approbation du budget prévisionnel de la programmation d'actions 2020

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Le Maire expose :

Le Contrat de ville 2015-2020 a été signé le 6 juillet 2015 entre l'État, la Ville de Saint-Joseph, la Communauté d'agglomération du Sud, le Département et la Région Réunion, la Caisse d'Allocations Familiales, les bailleurs (SODEGIS, SIDR, SHLMR, SODIAC), le Pôle emploi, l'Académie de la Réunion, l'Agence Régionale de Santé et la Caisse des dépôts et consignations.

Il vise la mise en commun des moyens d'actions de l'État, de la Ville et des co-signataires au profit des territoires prioritaires identifiés :

- Cayenne / Butor / Les Quais,
- Centre-Ville / Cités,
- Langevin,
- et le quartier de veille, Vincenzo.

et s'articule autour des quatre piliers du Contrat de ville :

- Cohésion sociale,
- Emploi et développement économique,
- Cadre de vie et tranquillité publique,
- Valeurs de la République et citoyenneté.

Il détermine les orientations et les objectifs partagés par les signataires en vue de contribuer à l'amélioration de la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires. Ces orientations ont pour objectif de réduire les écarts de développement entre les quartiers et le reste du territoire.

Par délibération n°20191125_30 du 25 novembre 2019, le conseil municipal a souhaité poursuivre ses engagements et approuvé par avenant N°1, la mise en œuvre d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques jusqu'en 2022.

Ce protocole est conçu comme un levier pour relancer le contrat de ville et s'inscrit donc dans sa continuité. Il ne s'agit donc pas de remettre en cause la stratégie initiale de 2015 toujours partagée et qui reste le socle d'intervention pour les quartiers, mais de l'ajuster pour mieux répondre à l'évolution des besoins des habitants.

Bilan de la programmation d'actions du contrat de ville de 2019

Pour rappel la programmation d'actions de 2019 a été validée lors du comité pilotage du 24 mai 2019 et approuvée lors de la séance du 29 juin 2019 par le conseil municipal. Aussi, lors de la séance du comité pilotage du 29 novembre 2019, le bilan de la programmation d'actions de 2019 du contrat de ville a été présenté.

Au titre de la programmation de 2019, 15 actions ont été portées par les associations (14) du territoire et aussi par les services de la ville (1) autour des thématiques suivantes :

- le développement et la dynamisation des quartiers autour du pouvoir d'agir des habitants,
- l'action culturelle et artistique,
- la démocratisation de l'accès numérique,
- l'accès à l'emploi et à l'insertion professionnelle,
- la préservation de la biodiversité et l'amélioration du cadre de vie,
- l'éducation par le sport et la citoyenneté,
- et la citoyenneté et les initiatives des habitants.

Bilan financier de la programmation d'actions de 2019

L'élaboration de la programmation financière 2019 répond à la double volonté de poursuivre la mobilisation des moyens de droit commun du Contrat de ville.

Ces crédits spécifiques ne viennent, par conséquent, qu'en complément des moyens de droit commun pour faciliter la territorialisation de l'action publique et l'adaptation de l'offre de services aux besoins des personnes confrontées à différentes formes d'exclusion ou de discrimination.

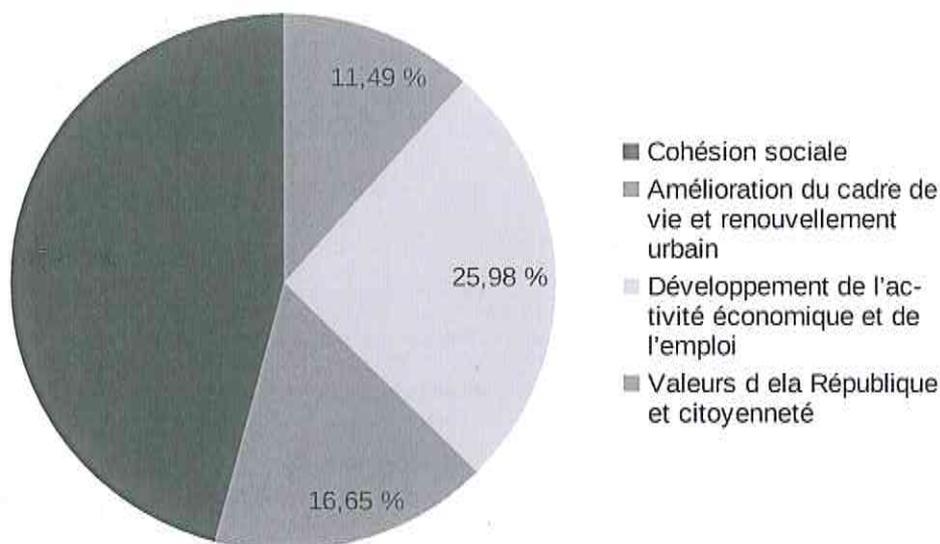
Le coût global du programme d'actions 2019 du Contrat de ville est de 395 846,00 €.

Les crédits spécifiques de la politique de la ville sont de 134 000,00€ (50 % État, 50 % Commune).

Les autres crédits de droit commun (CAF, Région, Conseil départemental, DJSCS, fondations, ...) sont de 261 846,00 €.

L'ensemble de ces données a été saisi par les porteurs de projets sur le site de l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion Sociale).

Piliers	Nombre d'actions	Crédits contractualisés (État, commune,...)	Autres crédits (CAF, Région, ASP, DJSCS, fondations,...)	Total
Cohésion sociale	9	92 000,00€	89 579,00€	181 579,00€
Amélioration du cadre de vie et renouvellement urbain	1	10 000,00€	55 907,00€	65 907,00€
Développement de l'activité économique et de l'emploi	3	19 500,00€	83 360,00€	102 860,00€
Valeurs de la République et citoyenneté	2	12 500,00€	33 000,00€	45 500,00€
Totaux	15	134 000,00€	261 846,00€	395 846,00 €



Programmation d'actions du contrat de ville de 2020

Pour l'année 2020, une programmation d'actions a été élaborée en collaboration avec les associations locales, les services de la Ville et l'État conformément aux axes stratégiques du Contrat de ville.

15 demandes de subventions ont été déposées au premier trimestre 2020 par les porteurs de projets potentiels.

La programmation de 2020 s'inscrit dans la continuité du travail engagé depuis plusieurs années, qui vise à mieux cibler les actions soutenues au titre du droit exceptionnel, et celles qui doivent l'être au titre des financements de droit commun.

L'attribution des subventions s'est fait sur des projets identifiés et aux effets évaluables en termes de public touché, qualité de l'action, insertion dans les objectifs de la politique de développement social des quartiers. L'utilisation des fonds a été justifiée par un compte-rendu annuel (bilan quantitatif et qualitatif de l'action et bilan financier) à partir de la fiche CERFA.

C'est une continuité des actions menées depuis 2015 au regard de la convention cadre du contrat de ville au cœur des quartiers prioritaires favorisant :

- le développement et la dynamisation des quartiers autour du pouvoir d'agir des habitants,
- l'action culturelle et artistique,
- la démocratisation de l'accès numérique,
- l'éducation par le sport et la citoyenneté,
- l'accès à l'emploi et à l'insertion professionnelle,
- la préservation de la biodiversité et l'amélioration du cadre de vie,
- la citoyenneté et les initiatives des habitants.

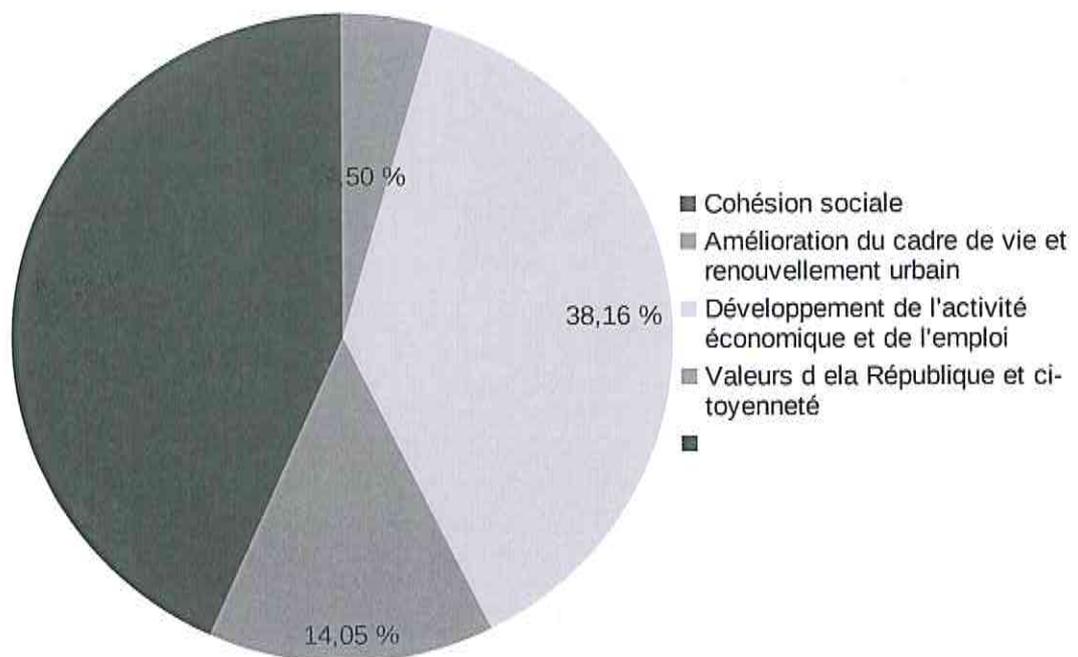
Cette programmation a été validée par les membres du comité de pilotage au cours de la séance de travail du 3 juillet 2020.

Budget prévisionnel de la programmation d'actions de 2020

Le coût global du programme d'actions 2020 du Contrat de ville est estimé à 489 430,00€.
 Pour cette année 2020, l'enveloppe globale disponible des crédits spécifiques du Contrat de ville est de 134 000,00€ (50 % État, 50 % Commune).

Les autres crédits de droit commun (CAF, Région et Conseil Départemental, DJSCS, fondations, ...) sont estimés à 355 430,00€.

Piliers	Nombre d'actions	Crédits contractualisés (État, commune,...)	Autres crédits (CAF, Région, ASP, DJSCS, fondations,...)	Total
Cohésion sociale	11	104 000,00€	107 887,00€	211 887,00€
Amélioration du cadre de vie et renouvellement urbain	1	10 000,00€	58 775,00€	68 775,00€
Développement de l'activité économique et de l'emploi	2	13 000,00€	173 768,00€	186 768,00€
Valeurs de la République et citoyenneté	1	7 000,00€	15 000,00€	22 000,00€
Totaux	15	134 000,00€	355 430,00€	489 430,00 €



Le détail prévisionnel quantitatif et financier de cette programmation d'actions prévue pour 2020 figure dans le tableau ci-annexé.

Les demandes de subvention dans le cadre de la programmation 2020 du contrat de ville doivent impérativement être saisies par les porteurs de projets via le nouveau portail extranet, Dauphin.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver le bilan de la programmation d'actions du Contrat de ville 2019 ;
- d'approuver la programmation d'actions du Contrat de ville 2020 ;
- d'approuver le budget prévisionnel de la programmation d'actions 2020 ;
- d'attribuer les subventions du Contrat de ville figurant au tableau de financement ci-joint ;
- d'autoriser le dépôt des demandes de subvention 2020 auprès des services de l'État pour les actions portées par la Ville ;
- d'autoriser le Maire à signer les conventions correspondantes et à percevoir les subventions allouées à cet effet au budget de la Ville ;
- d'autoriser le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations du conseil municipal n°20190606_30 du 6 juin 2019 et n°20191125_30 du 25 novembre 2019,

Vu la note explicative de synthèse n°20,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, ***à l'unanimité des suffrages exprimés :***

Présents : 35

Représentés : 4

Pour : 39

Abstentions : 0

Contre : 0

Article 1^{er} .- APPROUVE le bilan de la programmation d'actions du Contrat de ville 2019.

Article 2.- APPROUVE la programmation d'actions du Contrat de ville 2020.

Article 3.- APPROUVE le budget prévisionnel de la programmation d'actions 2020.

Article 4.- ATTRIBUE les subventions du Contrat de ville figurant au tableau de financement annexé à la présente délibération.

Article 5.- AUTORISE le dépôt des demandes de subvention 2020 auprès des services de l'État pour les actions portées par la Ville.

Article 6.- AUTORISE le Maire à signer les conventions correspondantes et à percevoir les subventions allouées à cet effet au budget de la Ville.

Article 7.-

AUTORISE le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Article 8.-

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire
par transmission en Préfecture le :
Et publication ou notification
Du :

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire

L'Elue Déléguée


Lucette COURTOIS

PROGRAMMATION PREVISIONNELLE 2020 DU CONTRAT DE VILLE DE SAINT-JOSEPH

CREDITS 2020

PILIER	QUARTIERS	N°	INTITULE DU PROJET	PORTEUR DU PROJET	MONTANT TOTAL	ETAT		COMMUNE		Total autres	Contribution vol en nature	MONTANT TOTAL	
						Crédits contractualisés	Hors CV	Crédits contractualisés	Hors CV				
Cohésion sociale	3 Quartiers Prioritaires	1	Alon boug pou not karrier	Les Amis de Cayenne	26 500,00 €	6 000,00 €	1 500,00 €	6 000,00 €	1 500,00 €	6 500,00 €	6 500,00 €	26 500,00 €	
		2	De la production à la transmission : centre des arts du feu	Art Sud	25 500,00 €	6 000,00 €	5 000,00 €	6 000,00 €	5 000,00 €	6 500,00 €	2 000,00 €	25 500,00 €	
		3	Informatique pour tous	AJMD	41 052,00 €	10 000,00 €	9 052,00 €	10 000,00 €	9 052,00 €	12 000,00 €			41 052,00 €
		4	Café citoyen	Nouvelle ville	7 500,00 €	2 500,00 €		2 500,00 €				2 500,00 €	7 500,00 €
		5	Jads'r avec zot	JADS'R	42 000,00 €	8 000,00 €		8 000,00 €			15 000,00 €	11 000,00 €	42 000,00 €
		6	Ateliers artistiques pour tous	Piton des arts	13 100,00 €	3 250,00 €		3 250,00 €				6 600,00 €	13 100,00 €
		7	Chœur d'enfants	École de musique et de danse	11 000,00 €	5 000,00 €		5 000,00 €		1 000,00 €		11 000,00 €	
		8	Fête le mur	Tennis club municipal de Saint-Joseph	10 000,00 €	3 250,00 €		3 250,00 €		3 500,00 €		10 000,00 €	
		9	Sport santé basket	Saint-Joseph Basket club	6 000,00 €	2 500,00 €		2 500,00 €		1 000,00 €		6 000,00 €	
		10	Lutte pour tous	Lutte club de Saint Joseph	11 735,00 €	1 500,00 €		1 500,00 €		7 035,00 €	1 700,00 €	11 735,00 €	
		11	Lab'oratarwar	Association Karanbolaz	17 500,00 €	4 000,00 €		4 000,00 €		8 000,00 €	1 500,00 €	17 500,00 €	
Amélioration cadre de vie et renouvellement urbain	3 Quartiers Prioritaires			Sous totaux	211 887,00 €	52 000,00 €	0,00 €	52 000,00 €	15 552,00 €	60 535,00 €	31 800,00 €	211 887,00 €	
				Fédération de pêche	68 775,00 €	5 000,00 €		5 000,00 €	8 000,00 €	50 775,00 €		68 775,00 €	
				Sous totaux	68 775,00 €	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	8 000,00 €	50 775,00 €	0,00 €	68 775,00 €	
				APELS	167 736,00 €	5 000,00 €		5 000,00 €		157 736,00 €		167 736,00 €	
Développement économique et de l'emploi	3 Quartiers Prioritaires	14	Jeune en mouvement vers l'emploi - Jerme	Mission locale sud	19 032,00 €	1 500,00 €		1 500,00 €		13 632,00 €	2 400,00 €	19 032,00 €	
				Sous totaux	186 768,00 €	6 500,00 €	0,00 €	6 500,00 €	0,00 €	171 368,00 €	2 400,00 €	186 768,00 €	
Valeurs de la République et citoyenneté	3 Quartiers Prioritaires	15	Indiana jeune's	Office municipal des sports	22 000,00 €	3 500,00 €		3 500,00 €		11 000,00 €	4 000,00 €	22 000,00 €	
				sous totaux	22 000,00 €	3 500,00 €	0,00 €	3 500,00 €	0,00 €	11 000,00 €	4 000,00 €	22 000,00 €	
					489 430,00 €	67 000,00 €	- €	67 000,00 €	23 552,00 €	293 678,00 €	38 200,00 €	489 430,00 €	

Envoyé en préfecture le 10/08/2020

Reçu en préfecture le 10/08/2020

Affiché le

ID : 974-219740123-20200727-DCM_200727_020-DE